



CONSEIL MUNICIPAL
=====

SEANCE du 20 mars 2026
=====

PROCES-VERBAL

PRESENTS : Mr Pierrick LAUNAY, Maire, Mme Anne-Sophie REGENT, Mr Mario GUICHARD, Mme Marie-Noëlle GREGOIRE, Mr Nicolas JARNIER, Mr Yannick SEVESTRE, Mr Olivier JALOUX, Mme Sophie HEMERY, Mr Nicolas BOUCHOT, Mme Marie PENCREC'H, Mme Emmanuelle CARVENNEC, Mme Mélanie LEMASSON, Mr Victor HERVE, Mr Daniel NOIREAULT, Mme Margot MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15 **PRESENTS** : 15 **VOTANTS** : 15

Les nouveaux élus sont accueillis par Mr Lionel JOUNEAU, Maire sortant, qui passe la parole au doyen de l'assemblée, Mr Yannick SEVESTRE.

Le quorum étant atteint à 19h30, le président déclare la séance ouverte.

Mr Victor HERVE est nommé secrétaire de séance par l'assemblée.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ÉLECTION DU MAIRE (*vote à bulletin secret*)

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] 13
- f. Majorité absolue ¹ 7

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LAUNAY Pierrick	13	Treize

Mr Pierrick LAUNAY est élu Maire à la majorité absolue.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 3 mars 2026

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de SAINT-PERREUX étant de quinze, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser quatre.

Vu la proposition de Mr le Maire de créer quatre postes d'adjoints au maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de créer quatre postes d'adjoints au maire,

Charge Mr le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces quatre adjoints au maire.

ÉLECTION DES ADJOINTS (vote à bulletin secret)

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]	13
f. Majorité absolue ²	7

<i>NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS</i>	<i>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</i>	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste d'Anne-Sophie REGENT	13	Treize

La liste de Mme Anne-Sophie REGENT est élue à la majorité absolue. Elle se décompose comme suit :

- 1^{er} Adjoint : Mme Anne-Sophie REGENT
- 2^{ème} Adjoint : Mr Mario GUICHARD
- 3^{ème} Adjoint : Mme Marie-Noëlle GREGOIRE
- 4^{ème} Adjoint : Mr Nicolas JARNIER

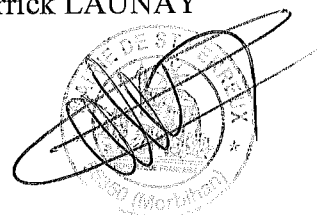
DATES À RETENIR

Mercredi 25 mars à 18h30 : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le secrétaire
Victor HERVE

Le Maire
Pierrick LAUNAY



Procès-verbal approuvé en Conseil Municipal du ... 25 mars 2016.